

	POLITIQUE D'ENTREPRISE	PO-DG-IA/001
	POLITIQUE SUR L'UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE GÉNÉRATIVE	Page 1 sur 8 16/07/2024

1. INTRODUCTION

L'intelligence artificielle (IA) est l'ensemble des technologies et des algorithmes qui permettent de développer des systèmes capables d'effectuer des tâches qui nécessitent normalement l'intelligence humaine, telles que l'apprentissage, le raisonnement et la perception. Grâce à cette technologie, les appareils et les applications - tels que les robots de chat ou les éditeurs d'images - peuvent répondre aux demandes des personnes en utilisant leur langage naturel, en utilisant l'apprentissage automatique et les techniques de traitement du langage, pour collecter et analyser des informations, les comprendre et générer des réponses similaires à celles des humains.

Récemment, l'accès à l'intelligence artificielle générative (IAG) s'est généralisé, qui est un sous-ensemble de l'IA qui se concentre spécifiquement sur la création ou la génération de contenu nouveau et original. Cette IAG utilise des techniques avancées - telles que les réseaux génératifs antagonistes (GAN) ou les modèles de langage - pour générer du texte, des images, de la musique, de la voix et d'autres types de contenu qui peuvent être indiscernables de ceux créés par l'homme.

Certaines des principales applications générales sont: ChatGPT, Bard ou Dall-E2, mais il y a beaucoup plus axées sur des fonctions spécifiques: ingénierie, planification de la demande, marketing, conception, éducation, programmation, etc.

Dans ce nouveau paradigme, Galletas Gullón s'engage à exploiter l'IAG de manière éthique, sûre et conforme à la réglementation, afin d'améliorer la qualité de nos processus, services et service à la clientèle et au consommateur.

À l'ère de la durabilité et de la transformation numérique, nous devons montrer la voie vers un avenir où l'intelligence artificielle (IA) aura un impact positif sur la planète, les individus et la société.

Cette politique est une étape essentielle vers cet engagement en établissant les critères, les principes et les limites qui doivent régir l'utilisation des outils d'IAG :

- L'utilisation éthique et responsable des outils IAG
- le respect des exigences légales et réglementaires
- la protection de la réputation et de la marque de Galletas Gullón
- La sécurité des informations de Galletas Gullón
- La sécurité de l'infrastructure des systèmes de Galletas Gullón.

2. CHAMP D'APPLICATION

Cette politique s'applique à tous les travailleurs, fournisseurs ou autres personnes physiques ou morales collaboratrices qui utilisent ou gèrent IAG dans tout processus ou activité de Galletas Gullón S.A. et toutes ses sociétés affiliées (ci-après, **Gullón**).

3. PRINCIPES DE L'IAG

L'utilisation d'outils basés sur l'IAG doit reposer sur le respect des principes suivants :

Utilisation responsable et transparence

Utilisation éthique : toutes les applications IAG au sein de Gullón doivent respecter des principes éthiques, notamment l'équité, la transparence, la responsabilité et la non-discrimination.

Divulgarion : lorsque vous utilisez ou publiez du contenu généré par IAG, vous devez indiquer clairement qu'il s'agit d'un contenu généré par IAG afin de préserver la transparence de l'information.

	POLITIQUE D'ENTREPRISE	PO-DG-IA/001
	POLITIQUE SUR L'UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE GÉNÉRATIVE	Page 2 sur 8 16/07/2024

Confidentialité et protection des données : garantir que les applications IAG respectent la confidentialité des utilisateurs, en se conformant aux lois sur la protection des données. Éviter de générer du contenu compromettant des informations personnelles ou sensibles.

Données de formation : Il est essentiel de fournir une transparence sur les données utilisées pour former l'IAG, en évitant l'utilisation d'ensembles de données biaisés ou nuisibles. Les données utilisées pour la formation doivent être la propriété de l'entreprise ou être libres, garantissant le respect de la propriété intellectuelle ou toute autre disposition d'utilisation de celles-ci.

Qualité du contenu : le contenu généré par l'IAG doit répondre à des normes de qualité, en évitant la désinformation, la mésinformation ou les informations trompeuses. Elle doit être alignée sur les valeurs et les politiques de l'entreprise Gullón.

Compréhensibilité : s'efforcer d'obtenir des modèles d'IAG compréhensibles et interprétables pour assurer la transparence et la responsabilité.

Conformité juridique : le contenu généré par l'IA et l'IA elle-même utilisée doivent être conformes à toutes les lois et réglementations applicables, y compris les droits d'auteur, la propriété intellectuelle et les normes de rédaction de contenu.

Accessible, inclusive et diversifiée : Les entreprises évalueront l'impact de l'utilisation de l'IA sur les différents groupes de parties prenantes et feront en sorte que les produits de l'IA soient accessibles et inclusifs pour tous, y compris les groupes les plus vulnérables.

L'IA produira des résultats raisonnables et équitables avec des équipes inclusives et diverses pour atténuer le risque de biais injustes, de discrimination involontaire ou d'autres conséquences négatives indésirables.

Consentement et contrôle de l'utilisateur

Consentement de l'utilisateur : Il est impératif d'obtenir le consentement des utilisateurs lorsque l'IAG interagit avec des personnes d'une manière susceptible d'affecter leur expérience ou leur vie privée.

Contrôle des utilisateurs : Les utilisateurs doivent être autorisés à contrôler ou à annuler les interactions avec l'IAG.

Examen et surveillance : examiner et surveiller régulièrement les systèmes d'IAG afin d'identifier et de corriger toute conséquence ou tout biais indésirable.

Contenu interdit: interdire explicitement la génération de contenu qui est illégal, contraire à l'éthique, nuisible ou qui viole l'une des politiques de Gullón. Les utilisateurs ne doivent pas générer de contenu qui encourage la discrimination, la violence ou la haine.

Sécurité

Authentification et contrôles d'accès : mettre en œuvre des mécanismes d'authentification et de contrôle d'accès robustes pour les systèmes IAG afin d'éviter toute utilisation non autorisée.

Cybersécurité : s'assurer que les systèmes IAG sont protégés contre les menaces, tant en termes de sécurité des données que d'intégrité du système.

Rôles d'utilisateur : définir et appliquer différents rôles d'utilisateur en fonction de leurs responsabilités et de leur niveau d'accès, où seules les personnes ayant un besoin légitime doivent avoir accès aux fonctionnalités.

Feedback: établir un circuit de feedback pour recueillir les contributions des utilisateurs, des employés et des parties prenantes afin d'améliorer continuellement les systèmes et les protocoles d'utilisation de l'IAG.

	POLITIQUE D'ENTREPRISE	PO-DG-IA/001
	POLITIQUE SUR L'UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE GÉNÉRATIVE	Page 4 sur 8 16/07/2024

Responsabilité et gouvernance de la génération de code via IAG

Responsabilité désignée : désigner une personne responsable de l'utilisation et du déploiement de chacun des différents systèmes IAG. Il peut être le même, ou différent pour chaque système.

Analyse de la sécurité et des vulnérabilités : examen approfondi du code généré pour valider les pratiques sécurisées.

Évaluation et gestion des risques: effectuer des évaluations régulières des risques pour identifier et atténuer les risques potentiels associés à l'IAG. Les structures de gouvernance et de gestion des risques existantes seront adaptées pour atténuer les risques liés à l'IA dans l'ensemble de l'organisation.

Performance : évaluation et optimisation du code généré afin qu'il respecte ou dépasse les performances du code original.

Réponse aux incidents : élaborer un plan de réponse aux incidents pour résoudre tout problème découlant de l'utilisation de l'IAG, y compris les violations de données ou les violations éthiques.

Confidentialité et conformité des données : les modèles IAG formés avec des données sensibles ou personnelles peuvent exposer ces données par inadvertance dans le code généré, ce qui nécessite des mesures appropriées de protection des données et d'obtention de ces données conformément aux réglementations applicables.

Gouvernance transparente : Des pratiques responsables d'utilisation de l'IA et des données seront adoptées pour défendre la reddition de comptes, l'auditabilité, la traçabilité et la surveillance continue de la conformité et de la performance des produits d'IA.

Les produits d'IA permettront une surveillance et un contrôle efficaces par les personnes dans leur utilisation.

Formation et mise en œuvre

Éducation : les propriétaires d'applications et les responsables doivent promouvoir la compréhension des technologies IAG et de leurs impacts potentiels auprès des employés et des parties prenantes.

Formation des employés : fournir des programmes de formation et de sensibilisation appropriés pour les employés qui interagissent ou supervisent les systèmes IAG.

Accès de tiers : si des utilisateurs - ou des tiers autres que ceux mentionnés ci-dessus - se voient accorder l'accès aux systèmes générateurs d'IAG, des accords et des restrictions séparés doivent être établis pour garantir le respect de cette Procédure.

4. RISQUES IDENTIFIÉS

Réponses inexactes ou peu véridiques: Bien que l'IAG puisse aider les professionnels à faire de meilleurs diagnostics, elles peuvent également donner des réponses inexactes ou douteuses qui conduisent à de mauvaises décisions.

Utilisation non autorisée ou interdite au regard de la propriété intellectuelle : tant les informations qui alimentent et/ou forment IAG que les contenus qu'elle génère ont ou peuvent avoir des implications en matière de droits d'auteur et de protection intellectuelle.

Violation de la confidentialité des données personnelles : si des données personnelles sont fournies (avec le consentement préalable du propriétaire), elles font partie des informations que IAG utilisera à l'avenir, ce qui peut compromettre l'utilisation et la divulgation de données personnelles.

	POLITIQUE D'ENTREPRISE	PO-DG-IA/001
	POLITIQUE SUR L'UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE GÉNÉRATIVE	Page 5 sur 8 16/07/2024

Réponses décontextualisées : Bien que les IAG puissent générer des réponses cohérentes, elles peuvent parfois manquer de compréhension complète du contexte, ce qui peut conduire à des réponses dénuées de sens.

Fraude ou tromperie : Utilisation illégitime d'IAG en simulant des conversations humaines dans le but d'induire les gens en erreur en leur révélant des informations personnelles ou financières, ce qui peut les amener à être victimes d'escroqueries ou de fraudes.

Informations obsolètes et biaisées: Les réponses générées par l'IAG peuvent contenir des biais inhérents aux données utilisées dans la formation qui doivent être pris en compte dans leur contexte temporel.

Décisions éthiques erronées : Les solutions d'IAG peuvent être un conseiller moral incohérent, pouvant influencer la prise de décisions éthiques même lorsque les gens savent que les conseils proviennent d'une intelligence artificielle.

5. RÉGLEMENTATION APPLICABLE

Bien qu'il s'agisse actuellement d'un projet de règlement de l'Union européenne, il existe déjà un cadre pour réglementer l'utilisation de l'IA en fonction du risque :

- Risque minimal ou nul : il n'est pas réglementé par la norme.
- Risque élevé : l'utilisation de l'IA est soumise à des exigences strictes (formation avec des données de haute qualité, documentation détaillée sur l'utilisation des informations collectées et intégration d'une supervision humaine).
- Risque limité : Utilisation de l'IA soumise à des obligations de transparence (étiquetage des contenus générés et information des utilisateurs).
- Risque inacceptable : l'utilisation de l'IA directement interdite car elle a un impact sur les droits et la sécurité des citoyens (score social ou social, reconnaissance des émotions dans l'environnement de travail ou identification biométrique à distance en temps réel dans les espaces publics).

6. POLITIQUE D'UTILISATION

Compte tenu de ce qui est énuméré dans les sections précédentes, en général, l'utilisation de solutions ou de services basés sur IAG n'est PAS autorisée lorsque :

1. L'utilisation des catégories d'informations suivantes, qu'elles soient complètes ou partielles :
 - Informations sensibles ou confidentielles (manuels, politiques, procédures, formules, rapport sur le développement durable, etc.)
 - Toute donnée personnelle ou information permettant d'identifier des personnes physiques dans n'importe quel domaine (personnes, employés, clients/utilisateurs, etc.).
 - Données soumises à la propriété intellectuelle de l'organisation.

- Code informatique propriétaire.
- Informations sur les entreprises clientes, les fournisseurs ou d'autres parties intéressées.
- Identifiants d'accès aux systèmes.

2. Le résultat généré par l'IAG affecte potentiellement les droits ou les obligations de toute personne.

- Toute utilisation qui viole les politiques de l'organisation, les obligations contractuelles ou les conditions générales d'utilisation de la technologie.
- Toute utilisation illégale ou qui démontre une intention contraire à l'éthique (c'est-à-dire désinformation, manipulation, discrimination, diffamation, atteinte à la vie privée, etc.).

	POLITIQUE D'ENTREPRISE	PO-DG-IA/001
	POLITIQUE SUR L'UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE GÉNÉRATIVE	Page 7 sur 8 16/07/2024

- Toute initiative ou projet dans lequel il est proposé d'utiliser l'IA doit être porté à la connaissance de la Direction des Systèmes pour garantir le respect de la Politique de sécurité informatique et de la Politique de bon usage des ressources informatiques de l'entreprise et la Direction de l'entreprise pour étudier et analyser la faisabilité, développer l'évaluation prescriptive des risques, l'adéquation éthique avec les valeurs de Gullón et la légalité de l'utilisation.
- Cette notification se fera soit par le biais d'un dialogue entre chaque domaine fonctionnel, soit par le biais de procédures de communication d'entreprise avec les deux départements. Si la proposition est viable, la personne responsable fera partie de l'équipe du projet.

7. DÉVELOPPEMENT ET UTILISATION ÉTHIQUES, TRANSPARENTS, DIGNES DE CONFIANCE, SÛRS ET RESPECTUEUX DES PRINCIPES DIRECTEURS DES NATIONS UNIES RELATIFS AUX ENTREPRISES ET AUX DROITS DE L'HOMME

- Les produits d'IA qui interagissent avec des personnes physiques doivent être conçus et mis en œuvre de manière à ce qu'ils sachent qu'ils interagissent avec IA.
- La visibilité de la gestion des données (interprétabilité) sera garantie, en maximisant l'explicabilité, et en permettant une compréhension claire de l'utilisation et des résultats obtenus ou des décisions prises par l'utilisation de l'IA.
- La solidité et la précision compatibles avec les résultats obtenus ou les décisions prises par l'utilisation de l'IA sera la norme.
- Les produits d'IA protégeront la sécurité et la confidentialité des données et des personnes, utiliseront les données (capture, collecte, traitement ou création) de manière licite, responsable et conformément aux bonnes pratiques de gouvernance et de gestion.
- Les produits d'IA seront développés en tenant compte de l'éthique et des droits d'utilisation (propriété intellectuelle) et seront adaptés au contexte d'utilisation (aptitude à l'emploi).
- Les produits d'IA auront les niveaux nécessaires de robustesse, de résilience et de cybersécurité, en les maintenant tout au long de leur cycle de vie.

Nous investirons dans une main-d'œuvre formée à l'utilisation responsable de l'IA et préparée pour l'avenir en développant et en acquérant de nouvelles connaissances et compétences en matière d'IA responsable.

- La culture d'entreprise encouragera une utilisation responsable de l'IA à tous les niveaux de l'organisation.

8. NON-CONFORMITÉ

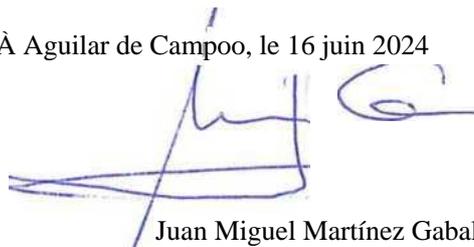
Le non-respect de cette Politique, en plus de générer les responsabilités civiles et/ou pénales appropriées, donnera lieu à l'exigence de responsabilités et à l'imposition des mesures correspondantes prévues tant par la réglementation du travail en vigueur que par la Convention Collective applicable.

	POLITIQUE D'ENTREPRISE	PO-DG-IA/001
	POLITIQUE SUR L'UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE GÉNÉRATIVE	Page 8 sur 8 16/07/2024

Cette politique sera révisée tous les ans ou en cas de changements technologiques, réglementaires, organisationnels, etc. pertinents.

Gullón, à travers cette politique, manifeste clairement son engagement et le transmet à toutes les composantes de l'entreprise et à ses collaborateurs. En étant à la disposition de toutes les parties prenantes.

À Aguilar de Campoo, le 16 juin 2024



Juan Miguel Martínez Gabaldón
Président-directeur général de Galletas Gullón